

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Loi de finances 2026 : oui à la stabilité, mais pas à n'importe quel prix!

Le « logement » est érigé en priorité par le Premier ministre dans son discours de politique générale devant le Sénat. Pour autant, le budget 2026 - dans sa version initiale - fait l'impasse sur cette politique.

Pour répondre à la crise du logement, la FFB appelle les parlementaires à relancer l'investissement locatif via un dispositif d'amortissement stable et lisible — « le statut du bailleur privé » - tel que promu par le rapport parlementaire Daubresse-Cosson publié au printemps dernier. Ce dispositif, plébiscité par toute la filière construction, bénéficie d'un soutien transpartisan : il y a urgence à réorienter l'épargne des Français vers le logement !

De la même façon, le soutien à la rénovation énergétique doit être maintenu. Les renoncements successifs sur MaPrimeRenov' ne permettent pas de structurer une filière mature et tournée vers l'avenir. La FFB appelle à préserver un budget sur la rénovation en adéquation avec les ambitions portées par la France dans l'Accord de Paris sur le climat.

Si le vote d'un budget est essentiel pour rassurer l'ensemble des acteurs, celui-ci ne saurait se faire à n'importe quel prix! La taxation de 2% prévue sur le patrimoine dit « passif » des holdings incluant les immeubles « non professionnels » et la trésorerie est de nature à faire disparaître les holdings familiales, nombreuses dans le secteur du bâtiment.

En outre, la remise en cause des aides à l'apprentissage n'encourage pas les plus jeunes à rejoindre une filière d'avenir! La FFB dénonce la suppression des exonérations de charges sociales salariales des apprentis, ainsi que celle de l'aide forfaitaire de 500 euros qui leur était accordée pour passer le permis de conduire.

Enfin, la FFB exhorte les parlementaires à confirmer le nouveau seuil de franchise de TVA fixé, dans ce PLF, à 25 000 euros pour les microentreprises intervenant dans le champ du bâtiment. Cette mesure de compromis doit permettre de limiter les distorsions de concurrence à l'égard des entrepreneurs et artisans du secteur, ainsi que les fraudes confirmées par l'Urssaf.

Olivier Salleron, président de la FFB, le rappelle : « Le rétablissement du PTZ dans tous les territoires et pour l'individuel a permis de relancer l'accession à la propriété en 2025, les chiffres l'attestent aujourd'hui. Mais il faut désormais relancer également l'investissement locatif qui s'est effondré depuis la fin du Pinel. Le statut de bailleur privé constitue une réponse à la crise du logement, un outil nécessaire à la sortie de la récession que connait depuis 3 ans le bâtiment, mais aussi une source de recettes pour l'Etat et les collectivités locales, via la TVA et les taxes d'aménagement assises sur la construction neuve. ».

Contact:

Anaïk CUCHEVAL Tél.: 01 40 69 51 39

cuchevala@national.ffbatiment.fr @AnaikCucheval

La Fédération Française du Bâtiment (FFB) est forte de 50 000 adhérents, dont 35 000 de taille artisanale. Ces entreprises réalisent les 2/3 des 208* milliards d'euros HT du chiffre d'affaires et emploient les 2/3 des 1 749000* salariés du secteur. Déclarée officiellement 1ère organisation patronale représentative des employeurs du bâtiment, pour toutes les tailles d'entreprise, la FFB défend en toute indépendance les intérêts collectifs de l'ensemble de la branche (*chiffres 2024). www.ffbatiment.fr ou @FFBatiment